



Protection coupure

KRYTECH 558

Risque faible - ISO B



PROTECTION CONTRE LA COUPURE
NIVEAU B



4343B

CATÉGORIE 2



DEXTERITÉ

EN ISO 21420:
5/5

ISO 13997:

5.3 N

Protection modérée à la coupure pour des manipulations exigües en milieux relativement propres.

AVANTAGES SPÉCIFIQUES



Protection coupure

- Protection renforcée de l'avant-bras grâce à sa longue manchette supplémentaire



Confort

- Ergonomique, qui réduit la fatigue musculaire



Durabilité

- Adaptés aux travaux longue durée : excellente résistance à l'abrasion
- Renforcement pince en nitrile, qui renforce la durabilité sur les zones les plus exposées



Protection de la peau

- Contient des traces de DMF en conformité avec les valeurs limites d'exposition professionnelles



Lavabilité

- Lavable jusqu'à 5 fois à 60°C, pour allonger la durée de vie du gant et réduire les coûts et les déchets

INDUSTRIES

- Industrie mécanique/automobile
- Industrie du Bâtiment (Charpentiers / Menuisiers)
- Industrie du Bâtiment (Métalliers / Serruriers)

APPLICATIONS

- Manipulation, pose de structures métalliques
- Pose de structures en acier
- Assemblage en carrosserie
- Travaux de maintenance mécanique




Protection coupure

KRYTECH 558

Risque faible - ISO B

LÉGENDES

EN388	DANGERS MÉCANIQUES
	NIVEAUX DE PERFORMANCE (X = NON TESTÉ)
4 3 4 3 B	
0-4 0-5 0-4 0-4 A-F P	
	Protection contre les chocs (optionnel)
	Résistance à la coupure selon ISO 13997
	Résistance à la perforation
	Résistance au déchirement
	Résistance à la coupure
	Résistance à l'abrasion

DÉTAILS PRODUIT

Finition intérieure	Support tricoté sans couture à base de fibres PEHD
Jauge	13
Matière	Polyuréthane
Caractéristique manchette	Longue manchette
Couleur	Gris
Tailles Europe	6 7 8 9 10 11

DÉTAILS LOGISTIQUES

Conditionnement	1 paire/sachet 12 paires/sachet 96 paires/carton
-----------------	--

LÉGISLATION

- Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).
- Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).
- Attestations UE de type: 0075/014/162/02/0612 - EXT 01/02/19
- Délivré par l'organisme agréé nr: 0075 CTC - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07- FRANCE

Edité 26/08/2024